



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



13020022

Tribunal de commerce de Charleroi

21 JAN. 2013

L. Greffe

N° d'entreprise : 843.621.173

Dénomination

(en entier) : **FONDATION MONIQUE MARTIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : Rue de la Brouchettere, 107 – 6000 CHARLEROI

Objet de l'acte : MODIFICATIONS STATUTAIRES

D'un acte reçu par Maître Ilse BANMEYER, notaire associée à Gembloux, le 14 janvier 2013, en cours d'enregistrement, il est extrait ce qui suit :

Monsieur ATTOUT Benoît Charles M., né à Kindu, le 6 novembre 1953, époux de Madame Berny Marie Astrid, domicilié à 6120 Jamioulx, rue Vandamme, 64. Epoux marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Sylvain Linker, de Charleroi, le 4 juillet 1980, régime non modifié à ce jour tel que déclaré.

Lequel, en sa qualité de fondateur de la Fondation d'Utilité Publique FONDATION MONIQUE MARTIN, ayant son siège social à 6000 Charleroi, rue de la Brouchettere, 107.

A REQUIS le notaire soussigné d'apporter l'adaptation suivante aux statuts initiaux – ladite adaptation portant essentiellement sur la Charte éthique établie aux termes desdits statuts et ne modifiant en rien le but et les activités de ladite fondation d'utilité publique :

Il y a lieu de supprimer à l'article 15 des statuts :

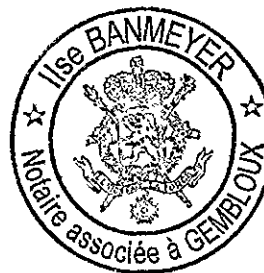
- au point (2) : les termes « l'absence de fabrication industrielle ou à grande échelle »
- le point (4) à partir de « Les exploitations de produits dérivés » jusque « applicables ». pour le remplacer par : (4) « Aucune exploitation par jeu vidéo ne sera admise à l'exception d'exploitation(s) à caractère exclusivement pédagogique. ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Ilse BANMEYER, notaire associée à Gembloux.

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte;
- statuts coordonnés.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature